

**CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER**  
**Séance du 20.02.2012**

**Présidence : Mme Sophie Rodari, Présidente.**

Il est 20h15 précises lorsque la Présidente déclare ouverte cette séance. Après les salutations d'usage à la Municipalité, aux membres du Conseil, à la presse et au public pour l'intérêt qu'ils portent aux débats du Conseil communal, elle cède la parole à la secrétaire pour l'appel.

|         |             |                              |
|---------|-------------|------------------------------|
| Appel : | convoqués : | 70 (69 avant assermentation) |
|         | excusés :   | 10                           |
|         | absent :    | 0                            |
|         | présents :  | 60                           |

**Excusés :** Mme Christa Bähler (ROLC) – M. Jacques Battilotti (CDC) –  
M. Yves Besson (PS) – M. Silvano Campani (ROLC) –  
Mme Antonia Di Feo (PS) – M. Francis Dupuis (CDC) –  
M. Daniel Margot (CDC) – M. Wembo-Jah Olela (PS) –  
M. Claude Penseyres (ROLC) – M. Aleksandar Radic (CDC)

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

**1. OPERATIONS REGLEMENTAIRES ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011**

**1.1 ORDRE DU JOUR**

Une motion a été déposée au bureau du Conseil par M. Michael Buffat et consorts qui sera traitée sous point 8.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour ainsi modifié. Ledit ordre du jour n'appelle aucune remarque.

**1.2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'ASSERMENTATION DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2011**

Le procès-verbal en main de tous les Conseillers est admis à l'unanimité sans aucune remarque.

**2. DEMISSION - ADMISSION - ASSERMENTATION**

En réponse à la démission de Mme Erika Blanc (PS) le 9 décembre dernier, le bureau a reçu du Parti socialiste la candidature de **Monsieur Emmanuel Mayer, domicilié à la Rue de Cossonay 5**, régulièrement inscrit sur la liste des viennent-ensuite.

Une séance spéciale du bureau ce soir à 19 h 45 a permis d'enregistrer cette candidature et un rapport sera fait à l'intention du Préfet de l'Ouest lausannois selon la forme usuelle.

La Présidente procède à son assermentation, félicite ce nouveau conseiller et l'invite à prendre place au sein de son groupe. Les divers règlements et son diplôme lui sont remis par la secrétaire.

**3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE**

**3.1 CORRESPONDANCE ET DIVERS**

Vous avez reçu dans le courant du mois de janvier une invitation à la séance du PALM qui aura lieu demain au Théâtre de Beausobre à Morges à 18 heures.



**M. David Metzger est devenu papa d'un petit Nathanaël le 24 janvier dernier.**

**Toutes nos félicitations et nos vœux aux parents.**

### 3.2 REPRESENTATION

Le 17 décembre 2011, M. Laurent Bovay a représenté le bureau au Noël des enfants de Crissier.

### 3.3 ELECTION DU CONSEIL D'ETAT DU 18 DECEMBRE 2011

|                            |      |                          |         |
|----------------------------|------|--------------------------|---------|
| Electeurs inscrits :       | 3110 | Cartes de votes reçues : | 887     |
| Bulletins rentrés :        | 876  | Nuls :                   | 4       |
| Blancs :                   | 20   | Valables dont blancs :   | 872     |
|                            |      | Taux de participation :  | 28,17 % |
| Métraux Béatrice obtient : | 461  |                          |         |
| Rapaz Pierre-Yves          | 387  |                          |         |
| Voix éparses               | 4    |                          |         |

## 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### 4.1 Communications orales

Néant

### 4.2 Communications écrites

Néant

## 5. PREAVIS N° 09/2011-2016 – COLLEGE DE LA CARRIERE. RENOVATIONS DES FAÇADES ET RENOVATIONS DIVERSES – RAPPORT DE LA COMMISSION - RAPPORTEUR M. MICHEL WALTER (PS)

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la Présidente ouvre la discussion :

**M. JACQUES CARNAL (ROLC)** – (In extenso) Le préavis prévoit une somme de CHF 30'000.- pour le remplacement des casiers des élèves, soit près de 10% du montant total demandé dans le préavis, ceci sans donner aucun détail à ce sujet. Le rapport de la commission a constaté que les casiers avaient été conçus de façon très esthétique, on peut se demander si l'esthétisme est la première fonction d'un casier mis à la disposition des élèves, ceux-ci n'ont pas résisté aux nombreuses ouvertures et fermetures. Toutefois ce rapport ne nous donne aucune indication sur le nombre de casiers à changer, les dimensions de ceux-ci et le type de casier envisagé. Il avait été également constaté une grande différence de prix entre les fournisseurs (pratiquement du simple au double). Le prix variait de CHF 61.- à plus de CHF 100.- hors TVA, livraison et pose comprises. Même avec le renchérissement et la TVA on devrait pouvoir installer environ 400 casiers avec le crédit demandé, ce qui est pas mal pour un collège de 9 classes. Je trouve dommage que ni le préavis, ni le rapport de la commission, ne nous donnent quelques explications sur ce changement des casiers qui porte tout de même sur un montant de CHF 30'000.-. La commission des finances étant parfois bien plus pointilleuse sur des montants inférieurs à celui-ci. Je suis à la disposition des personnes concernées pour leur fournir toutes les indications nécessaires afin de trouver le meilleur rapport qualité – prix à ce changement de casiers et éviter de devoir les changer tous les 6 ans.

**M. MICHEL WALTER (PS)** – Au niveau de la commission, nous avons eu des discussions et nous avons pu nous rendre compte sur le terrain de l'état de ces casiers en bois et contreplaqué PVC

qui n'ont pas résisté aux chocs. Le Municipal et le chef de service des bâtiments nous ont confirmé avoir balayé différentes offres et le modèle choisi est beaucoup plus résistant.

**M. STEPHANE REZSO, MUNICIPAL** – Merci M.Carnal de vos précisions. Nous ne connaissons pas tout ce qui se passe dans les autres collèges. En fonction de l'appel d'offres, pour 209 casiers, nous arrivons à un budget de 140.— le casier avec TVA et pose. Il existe des casiers à CHF 60.— pièce. Le but est d'avoir à la fois des casiers solides et esthétiques par rapport à ce qui a été réalisé. Si nous trouvons un fabricant suisse qui fait une offre meilleure marché que celle que nous avons eue, nous l'acceptons bien volontiers.

**M. CLAUDE PAILLARD (ROLC)** – (In extenso) Certes, il a été dit que le rapport est court, un peu répétitif de ce qui est écrit dans le préavis. Il montre toutefois que la commission s'est rendue sur place, a examiné chaque point du préavis, ce qui était déjà fait et ce qui restait à faire. Elle a même contrôlé que, enfin, les radiateurs du local de gym chauffaient le soir, ce qui n'était pas le cas précédemment, des sociétés s'étaient plaintes de nombreuses fois. Il est vrai qu'un tiers des casiers d'élèves n'ont plus de portes. Si les charnières ont été arrachées, c'est plus en raison d'une mauvaise conception que d'actes de vandalisme. La moindre bousculade devant un casier ouvert pouvait être suffisante pour faire ces dégâts. Selon le devis au moment de la construction du collège, ces casiers avaient été budgétisés CHF 74'000.—. La demande actuelle de CHF 30'000.— semble plus que raisonnable. Le Conseil communal de St-Prex a voté tout dernièrement CHF 130'000.— pour 510 casiers dans ses écoles, nettement plus cher que nous. La commission a proposé d'examiner encore d'autres offres, par exemple des casiers en métal, casiers déjà posés dans certaines écoles. Quant aux malfaçons d'étanchéité, nos techniciens communaux ne pouvaient pas tout contrôler, ce n'est pas leur travail. Ils avaient délégué cette tâche au bureau d'ingénieur et ces derniers l'ont mal fait. Autre explication, peut-être, par exemple le fait que le bois trop frais au moment de la construction a pu se rétracter en séchant, créant ces petits espaces entre bois et béton où l'eau a pu s'infiltrer. Je pense que nos autorités ont raison en renonçant d'intervenir par le tribunal, le coût en serait conséquent et un résultat favorable incertain. Il ne faut pas oublier non plus qu'au moment de l'achat de ce collège, son coût de CHF 11'518'000.— soit CHF 438.— /m<sup>3</sup> passait pour être inférieur à ce qui se faisait ailleurs dans le Canton. Peut-être, payons-nous maintenant cette légèreté. Montrez votre confiance à vos autorités en acceptant ce préavis tel quel.

**M. CLAUDE-FRANÇOIS DELAPIERRE (CDC)** – Ces différents postes sont présentés sous forme de rénovation. Ce bâtiment n'a même pas 10 ans, donc il s'agit de malfaçons au départ. On dit qu'il faut améliorer la régulation du chauffage, sachant que ce collège est utilisé à différentes heures et pour différentes fonctions, la conception vient au début et pas au bout de 10 ans d'exploitation. Soit le bureau d'architectes ne savait pas ce qu'il fallait faire, ou l'équipe d'accompagnement technique n'a pas justifié un cahier de charges suffisamment précis pour inclure ces prescriptions au moment de la description de l'ouvrage à exécuter. Les difficultés de lecture des tableaux lumineux qui n'ont pas de stores obscurcissants, cette question aurait dû être étudiée, tout comme l'isolation acoustique d'une salle de musique. Avons-nous des personnes compétentes au Service technique pour superviser des projets de cette importance ou faut-il faire appel à un bureau technique compétent ? L'entreprise n'est plus active puisqu'elle est en faillite. Qui a approuvé les ouvrages livrés, ce n'est pas la commune, elle a délégué cette tâche à un bureau technique pour la surveillance des chantiers. C'est un défaut du bureau technique chargé de l'exécution. C'est à la commune de chercher les responsabilités. Pour le futur, on nous dit il faudrait faire intervenir les normes SIA pour avoir des garanties de 10 ans sur 10% des travaux. Nous avons même la faculté d'appliquer ces normes et si de nouveaux défauts ont été cachés, ils peuvent être poursuivis pendant 5 ans. Et si ces défauts ont été intentionnellement cachés, la prescription se poursuit sur 10 ans. Merci à la Municipalité de clarifier ces différentes carences et d'avoir à l'avenir des bureaux plus spécialisés.

**M. STEPHANE REZSO, MUNICIPAL** – 1) Les utilisateurs ont un certain profil et ensuite les utilisateurs changent de profil. C'est-à-dire, on prévoit une salle de gym et ensuite elle est utilisée à d'autres heures pour les sociétés locales. Un seul groupe de chauffage avait été conçu et nous avons dû le dédoubler pour le différencier du reste du bâtiment. 2) Concernant les travaux intérieurs, les professeurs ont besoin des rideaux obscurcissants pour les TBI (tableau blanc interactif avec beamer). Des tableaux ont été installés par la suite dans toutes les salles d'où l'installation des rideaux obscurcissants. Si les professeurs baissent les stores, il fait nuit dans la classe et ils ne peuvent pas travailler avec leurs élèves. Nous avons mis dans ce préavis tout ce qui permettait d'améliorer le bâtiment. 3) Concernant les responsabilités d'entreprises, il y avait un architecte, ensuite le bureau technique de la commune et le bureau mandaté par la commune, malgré ces contrôles, nous avons eu de mauvaises surprises. Par

exemple, il y a eu un défaut dans les bacs d'isolation, les bassins avec un arrosage automatique ne s'est pas déclenché, les bassins se sont alors remplis d'eau et ont débordé pour atteindre l'isolation au fond des bassins. 4) Si nous attaquons une entreprise en justice qui a fait faillite, nous n'avons aucune chance de récupérer quelque chose et elle n'est plus là pour se défendre. Il faut prouver que le défaut est caché intentionnellement.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Walter, donne lecture des conclusions qui sont admises à la majorité **(1 NON – 1 abstention manifestée)**.

**6. PREAVIS N° 10/2011 – RENOVATION ET MODERNISATION DU SYSTEME DE REGULATION DU COLLEGE DE MARCOLET – RAPPORT DE LA COMMISSION - RAPPORTEUR M. BERNARD BLONDEL (CDC)**

Après lecture du rapport et la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Blondel, donne lecture des conclusions qui sont admises à l'unanimité.

**7. PREAVIS N° 11/2011-2016 – DEMANDE DE CREDIT MEP SECTEUR LENTILLIERE NORD. PATRIMONIUM – RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME – RAPPORTEUR M. JEAN-PHILIPPE POLETTI (ROLC), REMPLAÇANT M. CLAUDE PENSEYRES (ROLC).**

La lecture du rapport n'étant pas demandée, M. Poletti apporte quelques explications sur l'objet à discuter et donne lecture de la prise de position de la commission, la Présidente ouvre la discussion :

**M. PETER KNOEPFEL (PS)** – Ce n'est pas le texte du préavis qui a attiré notre attention mais l'accord cadre conclu le 11.11.11 et qui dans son point 5.1 inclut le programme de construction « *programme privé : Le quartier est destiné à la réalisation d'habitat et d'activité, ainsi qu'à la mise en place d'espaces collectifs à usages publics et privés* ». Le programme privé sera réparti de la manière suivante : Logements 70% dont 20 % en PPE 2-5 pièces et 80 % en locations de 1-5 pièces en logements abordables répondant aux besoins prépondérants de la population, subventionnés exclus. Ce terme « exclus » nous a fait réfléchir sur le développement durable d'un quartier. Le Syndic et les commissaires ont souligné le besoin d'un quartier pour les classes moyennes, une série de publications de la Confédération sur le développement durable mentionne que le logement doit inclure des appartements subventionnés ou à loyers modérés. Un des critères mentionnés par la Confédération contient sous mixité aussi des logements pour la population la plus défavorisée. Il ne suffit pas d'aller jusqu'aux classes moyennes et d'exclure dans ce programme les logements subventionnés. Un des outils développés par le Canton de Vaud et le SDOL sur la mixité sociale est l'inclusion de loyers modérés. Dire que les appartements subventionnés à Pré-Fontaine suffisent et que nous n'en avons pas besoin ailleurs, c'est le quartier même qui est le site de la mixité. Toute autre stratégie mène à une « ghettoïsation » ce qui n'est pas une situation idéale. Comme nous pouvons construire, profitons d'y inclure au moins 20 % de subventionnés. La mixité apporte aussi des inconvénients mais aussi beaucoup d'avantages au niveau de la paix sociale et de l'intégration des personnes moins aisées. Nous proposons pour cette raison un refus de ce préavis et une renégociation de cette convention. Nous sommes d'avis qu'avec un loyer de CHF 2'200.--, il faut un revenu de CH 6'600.-- ce qui est relativement élevé pour l'ensemble de la population.

**M. CLAUDE-FRANÇOIS DELAPIERRE (CDC)** – J'ai un doute quant à l'annexe 2. En bas de page, il est mentionné pour le secteur d'aménagement « *l'attribution du mandat est prévu pour l'ensemble du périmètre d'intervention, soit pour le programme scolaire d'un candidat et le programme du bâtiment, et de la Pinte pour un autre candidat* ». Il s'agit d'un autre préavis. Un document authentique existe-t-il, il n'a pas été remis avant la séance. D'autre part concernant les bâtiments communaux, on nous dit au point 7.1.2. qu'un groupe technique composé de quelques personnes dont le Syndic, Municipal, peut s'adjoindre les conseils d'experts. Je conseille vivement à la Municipalité de faire appel à des experts. Pour éviter les déboires que l'on vient d'évoquer, surtout que la commune est engagée pour des montants relativement importants et au niveau de la planification urbanistique, il serait souhaitable que les besoins soient établis en fonction du nombre d'habitants et du potentiel de ce quartier.

**MME CHRISTINE VAUDENAY (PS)** – Avec le Parti socialiste, nous avons imaginé une famille de 3-4 personnes qui souhaite louer un appartement de 3-5 pièces ou faire un effort considérable pour

acheter un appartement qui sera proche du tunnel de Marcolet. La vie dans ces appartements va consister à voir défiler 18'000 véhicules sous les fenêtres tous les jours, subir le bruit et la pollution. Cette famille va-t-elle louer ou acheter ce genre d'objets, ou rechercher un endroit plus calme avec moins de pollution ? Quelle est la pertinence écologique pour les personnes d'acheter au milieu du bruit, de la pollution et des gens, vu qu'on vise beaucoup d'appartements ?

**M. MICHEL TENDON, SYNDIC** – Coop Immobilium est resté sans projet pendant des années. Nous avons la chance d'avoir un partenaire expérimenté et qui est prêt à avancer dans ce projet, à prendre ses responsabilités et qui sait qu'il devra participer aux équipements communautaires avec la création de salles de classes... La Municipalité n'a pas exigé de logements subventionnés dans son programme. Il a été défini par Patrimonium qui nous a semblé très raisonnable en mettant 20 à 30 % d'appartements en vente et en gardant 70 % en locations qui vont rester la propriété de Patrimonium. Ce groupe va devenir un acteur important de la vie économique à Crissier. Nous allons poser la question à Patrimonium pour voir qu'elle est leur position par rapport aux appartements subventionnés. Ce programme est aussi une rentabilité et un équilibre général du projet du point de vue architectural. Les 2,5 – 3 pièces sont très demandées par les familles monoparentales. Les appartements subventionnés coûteraient à la commune. A l'époque, sans offenser les habitants de Pré-Fontaine, Crissier a digéré 300 appartements subventionnés avec les infrastructures communales et cela n'a pas été si facile. Maintenant c'est derrière nous. Est-ce que le fonds de placement supporterait le coût du subventionné, tout cela devrait être rediscuté. 2) Les villas à Crissier sont construites pour CHF 1,350 mios. Les appartements qui seront construits au centre du village valent entre CHF 650'000.— à CHF 800'000.—. Quand nous avons reçu le programme de Patrimonium et vu leur prix, nous avons dit voilà ce qu'il faut, des appartements abordables pour la classe moyenne. Le marché du logement va évoluer dans le sens d'une classe moyenne/moyenne et pas moyenne/supérieure. 3) Je ne sais pas si à cet endroit le bruit est plus important qu'au centre de Lausanne ou à côté de la gare. L'étude va déterminer à quels endroits nous allons mettre des appartements car l'environnement le permet et où nous mettrons des bureaux ou des activités qui protégeront les logements. 4) Quant à parler des familles qui peuvent se permettre ce choix d'appartements à tel prix, ce n'est pas à la Municipalité de gérer le budget des familles. Elles seules savent ce qu'elles peuvent s'offrir. 5) Pour les experts, il peut y avoir des problèmes de mobilité d'accès, tout dépend de la demande du Canton. On pourrait nous dire qu'il faut l'avis d'un expert. 6) Ce préavis n'a rien à voir avec la Romanellaz, il y a eu une coquille. 7) Pour un mandat d'étude parallèle, ceux qui auront les meilleures idées vont facturer leurs prestations à prix bas dans le cadre de cette étude et auront la possibilité d'avoir un mandat pour la suite du projet. 8) Il manque des logements et quand on voit un projet aussi bien ficelé, faut-il le renvoyer aux Calendes grecques et avoir une crise du logement perpétuelle à Crissier ?

**MME CHRISTINE VAUDENAY (PS)** – J'ai été mal comprise. On voit tous les avantages mais il faut inclure dans ce projet, les questions d'images, C'est un endroit où il y aura des immeubles, à une sortie d'autoroute et de tunnel, en face de la Migros, il faut tenir compte de la question d'images, que j'ai interprétée dans le sens « On va habiter dans le bruit, dans la pollution avec beaucoup de gens autour ». La question de la pertinence écologique doit être prise en compte.

**M. MICHEL TENDON, SYNDIC** – Le Canton est partenaire de ce projet et a signé l'accord-cadre en connaissant le programme, les services Cantonaux sont d'accord avec ce programme et les écologistes y sont bien représentés. On ne va pas mettre des appartements au bord de la route où passent des camions. Le but de l'étude est de savoir où mettre les appartements et s'assurer d'un endroit viable. Beaucoup de personnes à Crissier habitent dans des endroits bruyants et il y en aura certainement moins à cet endroit. Sur l'autoroute et les routes Cantonales, il existe un programme d'assainissement phonique avec une échéance en 2018. A Crissier, nous avons commencé de poser des phonos absorbants. Nous avons toujours dit que la qualité de vie à Crissier doit être qualitatif et ensuite quantitatif. C'est la première fois où l'on vient avec un accord-cadre et une vision de développement durable.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Poletti, donne lecture des conclusions qui sont admises à la majorité (8 NON – 4 abstentions manifestées).

## **8. INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

**M. FREDERIC DELACRAUSAZ (ROLC)** – J'aimerais vous rappeler les communications de la Police de l'ouest. Mis à part les stands d'informations dans les centres commerciaux, d'autres

informations existent sur le site internet. On peut y accéder par le site de la commune de l'administration qui vous dirige automatique sur le site ou aller directement sur ce site par [www.poldelouest.ch](http://www.poldelouest.ch). D'autre part, il existe une news letter sur ce site où chacun peut s'inscrire et recevoir régulièrement et automatiquement sur son site e-mail les informations. Je vous invite à visiter ce site et mieux comprendre le travail de sécurité de l'ouest lausannois.

**M. PETER KNOEPFEL (PS)** – Nous avons eu l'Assemblée générale de SIE le 22 décembre 2011, concernant un changement de statuts. Le service a déménagé de Renens à Crissier. Ceci a nécessité des changements du site dans les statuts. C'était l'occasion de modifier le statut concernant les apports en nature et reprise de biens. Il y a 10 ans, les communes actionnaires recevaient des apports en nature, tout en modifiant les flux financiers depuis le SIE vers les communes. Nous avons abandonné les prestations en nature remplacées par des dividendes provenant des actions. Ceci a été confirmé. Nous avons modifié les dispositions concernant la révision. Si l'Assemblée générale le décide, nous pouvons passer par un contrôle restreint, le code des obligations, art. 727 a été modifié dans ce sens. C'est une modification technique. Le SIE va inaugurer son bâtiment. Vous avez reçu une invitation pour cette inauguration. Je vous invite à visiter ces nouveaux bâtiments qui sont magnifiques.

## **9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

En début de séance, la Présidente a reçu une motion qui est traitée ci-dessous et elle rappelle la procédure.

**M. Buffat au nom du CDC est invité à donner lecture de sa motion et à la développer (dénéigement des chemins privés).**

**M. MICHEL TENDON, SYNDIC** – Nous acceptons très volontiers cette analyse.

**La parole n'étant plus demandée au sujet de cette motion, c'est à plus de 1/5 des membres que le Conseil communal accepte le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude.**

## **10. DIVERS**

- 10.1 M. JACQUES CARNAL (ROLC)** – (In extenso) Dans le billet municipal du N° 58 de Crissier Contact, notre Syndic disait : *Les recettes fiscales encaissées jusqu'à fin novembre permettent de prévoir des comptes 2011 bénéficiaires, ce qui est positif. On peut espérer qu'au moment du bouclage des comptes en avril 2012, la marge d'autofinancement sera de l'ordre de 1 à 1,5 million. Or cela est insuffisant en regard des investissements annuels supérieurs à 7 millions que nous devons consentir au cours des années à venir.* Dans le N° 59 de Crissier Contact, toujours sur le même sujet, notre syndic disait : *Peut-être parviendrons-nous encore à équilibrer les comptes 2012, si la conjoncture ne se dégrade pas trop. Dès 2013, des recettes supplémentaires seront indispensables, car nous ne voulons pas emprunter pour équilibrer les comptes communaux.* Dans le N° 59 de Crissier Contact, Mme Beaud, présidente du CET faisait entre autres le point de situation sur l'école au 28.11.2011 et indiquait le nombre d'élèves, de classes et de bâtiments. Dans le rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de budget pour l'année 2012, on peut lire dans sa prise de position : *La commission des finances n'a pas constaté dans le budget 2012 un effort important pour équilibrer la marge d'autofinancement. Sans une réduction des dépenses et des recettes nouvelles, nous nous dirigeons vers un endettement communal non lié à des investissements structurels mais à des charges de fonctionnement.* Et dans ses vœux : *Nous aimerions fixer comme premier objectif à la Municipalité de chercher à atteindre une marge d'autofinancement positive pour le budget 2013. Nous conseillons à la Municipalité de ralentir les investissements communaux ainsi que de fixer une hiérarchie des projets.* Dans le budget 2012 présenté, on apprend que la part aux charges sociales Cantonales augmente de 15%, passant de CHF 4'323'000.-- à CHF 4'975'000.--. Mais dans les communications de la Municipalité du 23 janvier 2012 on peut lire : *Renoncer à formuler un recours contre la décision du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) de répartition de la facture sociale prévisionnelle 2012 qui s'élève à CHF 5'001'310.-- pour Crissier.* Dans les mêmes communications, on peut lire : *Dans le but de communiquer à M. le Conseiller d'Etat Ph. Leuba une statistique des élèves de l'EVAM en classe d'accueil, Mme Beaud, Municipale, fait parvenir le rapport établi en collaboration avec la direction des écoles de Crissier.* Dans le plan des investissements 2012 – 2016 est prévu la construction d'un collège à la Romanellaz pour CHF 9'500'000.--. Ce collège devrait être composé de 8 classes et

d'une salle de gymnastique. Le 2 décembre 2011, la commission des pétitions recevait une lettre intitulée : « Pétition pour un transport en bus scolaire de Crissier jusqu'à l'arrêt des Noutes à Crissier ». Tous les éléments énumérés ci-dessus méritent d'être complétés et m'amènent à quelques réflexions : Il y a actuellement une augmentation des demandes d'asile, ces gens doivent être accueillis d'une manière décente et particulièrement les familles. Les enfants doivent être pris en charge et scolarisés. Le centre de l'EVAM de Crissier recensait à fin novembre 2011, 335 migrants, soit le plus haut taux des communes de plus de 2000 habitants de notre Canton (environ 4,73 % de la population). Le nombre de classes d'accueil actuel est de 8, soit exactement le nombre de classes prévues à la Romanellaz. On peut lire sur Internet un article daté du 20 décembre 2010 qui dit ceci : *« Pourquoi les élèves de l'EVAM qui résident dans le centre de Crissier sont privés de transports scolaires adaptés à leurs besoins ? »* Réponse de Mme Mantovani, assistante sociale de l'EVAM : *« Qui paie ces transports ? Normalement, c'est les écoles, mais il faut que la commune de Crissier accepte de payer, c'est toujours problématique »*. Pour les communes vaudoises de plus de 2000 habitants, le taux moyen d'imposition des 16 communes accueillant un pourcentage de migrants supérieur à 1% de leur population est de plus de 8 points supérieurs aux 14 communes qui n'en accueillent aucun. Dans une période où les charges communales sont en augmentation, que des investissements importants sont prévus, j'aimerais savoir si le Canton, dans ses calculs déterminant le montant de la facture sociale, tient compte des efforts financiers consentis par les communes accueillant des migrants. En effet, si les enseignants s'occupant des élèves de l'EVAM sont des fonctionnaires Cantonaux, les classes mises à disposition par la commune font partie des investissements réalisés par celle-ci (construction de collège). Les transports scolaires, les devoirs accompagnés, l'entretien des locaux utilisés entre autres font eux partie des frais de fonctionnement de la commune. Je pense, qu'au moment où certaines communes sont réticentes à accueillir des migrants, une certaine solidarité financière intercommunale dans le Canton devrait exister. C'est peut-être le cas, mais j'ai de forts doutes à ce sujet. Etant donné que dans les périodes plus difficiles financièrement, il y a au sein du législatif, suivant ses idées politiques, les adeptes du moins de dépenses et ceux du plus d'impôts, il y a peut-être ici une piste à creuser pour contenter tout le monde. Quelle est la position de la municipalité à ce sujet, quelles sont ses possibilités d'intervention, a-t-il déjà été fait quelque chose, le législatif peut-il agir d'une façon ou d'une autre ? Toutes ces réflexions n'ont pas pour but de refuser des migrants dans notre commune, ni de dire que la construction du collège de la Romanellaz serait inutile mais d'instaurer un peu plus de solidarité. Lorsque les sous viennent à manquer, la Confédération reporte une partie de ses charges sur les Cantons, les Cantons sur les communes et pour finir, d'une façon ou d'une autre, les communes sur leurs habitants, c'est-à-dire nous. Pour ceux qui sont sevrés de citations de Pierre Dac depuis plus d'une année, je vous en propose une de circonstance pour terminer : *Quand on est trop bonne pâte, on risque de finir dans le pétrin !*

**M. MICHEL TENDON, SYNDIC** – Nous avons rencontré M. Philippe Leuba, Mme Beaud et moi-même, avec le directeur de l'EVAM et le responsable de la sécurité à Crissier. Cette séance a eu lieu à notre demande car nous avons les mêmes préoccupations que M. Carnal. Nous risquons à l'avenir d'avoir des problèmes pour équilibrer nos finances, qui ne se chiffreront pas en milliers de francs ou dizaines de milliers. Nous finissons toujours dans les chiffres noirs mais cette couverture des charges s'amincit d'année en année. Nous avons repris l'analyse de cette situation et avons constaté qu'à Crissier, nous encaissons 0 francs pour les classes d'écoles mises à disposition de l'EVAM. Chaque année, nous remplissons un questionnaire afin d'établir le nombre de classes ouvertes pour les requérants. Nous n'avons jamais construit de classes pour eux. C'est peut-être cette question qui était un peu ambiguë. Quand nous avons vu le conseiller d'Etat, nous avons obtenu clairement la réponse que nous pouvions facturer le coût des locaux et nous avons fait un décompte. Le coût d'une classe, entretien, conciergerie, amortissements et intérêts du capital est de CHF 80'000.—, nous avons huit classes d'accueil à Crissier, dont 5 pour les requérants, probablement 6 l'année prochaine, le Canton devrait nous payer CHF 480'000.—. La négociation est engagée pour que nous passions de 0 à un certain montant. Le coût de ces classes figure dans la facture sociale. Nous pouvons demander que les classes d'accueil soient payées. Nous vous donnerons le résultat des négociations au prochain conseil ou en juin.

**MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE** – Nous aurons 8 classes en mars. A la rentrée d'août nous avons 6 classes avec 62 élèves de l'EVAM et en janvier nous avons 91 élèves, d'où la raison d'ouvrir en urgence une classe en janvier et une autre en mars, une augmentation de 29 élèves, soit 47 %. Il faut maintenant trouver une solution, il faudrait une 9ème classe mais nous ne savons pas où la mettre. Il faudrait que cela se stabilise au Centre de Crissier, car il y a beaucoup de familles. Maintenant nous avons besoin de 2 bus. Notre Syndic vous a parlé du problème de la location des salles de classes. Le département de la formation nous demande

chaque année un formulaire. On nous paye aussi CHF 25.— de frais forfaitaires par élève et par mois, pour les frais, les charges, les camps, les devoirs accompagnés. Ensuite, on peut facturer aussi les frais effectifs pour les frais de transports scolaires. Pour 2010, CHF 13'000.— devraient être remboursés. Nous n'allons peut-être pas recevoir CHF 480'000.— mais nous espérons recevoir un certain montant. Cela nécessite énormément de frais de gestion, de temps pour la bourse ou la direction des écoles.

**M. MICHEL TENDON, SYNDIC** – En novembre, le directeur de l'EVAM m'a averti qu'il y a beaucoup de monde au Centre de Crissier et que des travaux doivent être faits pour aménager des locaux en dortoir, sans suivre la procédure normale, tout propriétaire doit déposer une demande au service technique. Cette demande circule dans les services Cantonaux, en général l'établissement d'assurances fait beaucoup de remarques. Le directeur voulait passer tout droit et j'ai dit qu'il n'en était pas question. J'apprends que l'on discute avec le directeur pour voir comment accueillir les fils de requérants. Je n'ai pas trouvé très loyal, car nous avons signé un accord entre l'EVAM et la Commune de Crissier pour limiter le nombre de requérants à 300 et nous apprenons que nous en avons 422. Ce n'est pas étonnant qu'il faille des salles supplémentaires. Il ne s'agit pas de refuser des requérants mais il s'agit pour les communes qui n'en accueillent aucun de partager les coûts.

**M. PETER KNOEPFEL (PS)** – La démarche de la Municipalité paraît louable. Pourquoi nous n'avons pas fait cela avant, nous le savions que le Canton contribue au niveau de la facture sociale. D'autres communes ont pu négocier des contributions de ce genre en matière de scolarité et de bus scolaires. La commission des finances ou un professionnel dans ce milieu aurait dû poser cette question, et nous aurions eu la possibilité de toucher cet argent les années précédentes.

**M. MICHEL TENDON, SYNDIC** – Je suis d'accord avec M. Knoepfel. Dans l'entretien que nous avons eu avec le conseiller d'Etat, la commune de Ste-Croix a été citée. Nous nous sommes renseigné auprès de cette commune, pour elle une classe d'accueil coûte CHF 10'000.— par année. A Crissier c'est beaucoup plus cher. Il n'y a que Ste-Croix à notre connaissance qui a demandé ce remboursement. Le terme d'ouvrir de nouvelles classes est un peu ambigu, car nous n'avons pas construit de nouvelles classes, nous avons utilisé celles que nous avions, raison pour laquelle nous n'avons pas agi plus tôt. Les classes d'accueil, il faut des enseignants, des périodes supplémentaires payées par le Canton.

- 10.2 M. JEAN-FRANÇOIS THEVOZ (CDC)** – Comme beaucoup de personnes, j'ai de la peine à cheminer sur le chemin qui donne accès aux cibles de Montassé. Après l'assainissement qui a été exécuté sur les cibles, le chemin a été refait avec des cailloux grossiers, sur lesquels on se tord les chevilles, je souhaiterais que le chemin soit plus confortable pour les nombreux usagés.

**M. STEPHANE REZSO, MUNICIPAL** – Nous allons voir ce que nous pouvons améliorer ces prochains temps.

- 10.3 M. MICHEL TENDON, SYNDIC** – 1) Concernant le site communal, il peut être consulté par les utilisateurs de I-Phone. Dans cette salle, il faut utiliser WiFi. Vous pourrez consulter les résultats pendant les élections. Je ne vous donne pas une garantie totale sur tous les mobiles, il faut tenir compte des opérateurs ou marques. Au début il y aura un accès limité à certaines informations celles de la première page et par la suite l'accès sera ouvert à tout son contenu. 2) Lors de la séance du 30 avril 2012, vous pourrez consulter les plans du projet du rayon vert de la Gare de Renens au Foyer. Ce projet qui va nous coûter quelques millions vous sera expliqué en détail. Vous pouvez venir à partir de 18h00 et ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux, une petite collation sera servie. Nous souhaitons que vous ayez la possibilité de poser toutes vos questions sur ce projet, afin que l'on sente votre adhésion ou non à ce projet qui est important pour Crissier. Comme il y aura un train toutes les 5 mn, nous serons du centre de Crissier à 30 mn de Moudon, Montreux, Nyon, Payerne, à l'exception de Château d'Oex ou la Vallée de Joux.

**MME SOPHIE RODARI, PRESIDENTE** – Le bureau relaiera l'information aux membres du Conseil communal.

- 10.4 M. PIERRE MÜHLETHALER, MUNICIPAL** – 1) La Jeunesse organise la course des Castors le samedi 21 avril, de 1,3 km à 9 km. La secrétaire de la Jeunesse accepte vos inscriptions ou sinon vous pouvez aller sur le site de la Jeunesse. 2) Mercredi a lieu le Conseil intercommunal de la sécurité de l'Ouest et il est public. Vous êtes les bienvenus mercredi à 20h00 à Bussigny.

3) L'organisateur du comité d'organisation du Festival du théâtre amateur me fait signe que l'on cherche toujours des figurants parleurs pour la grande pièce professionnelle qui aura lieu dans le cadre du Festival. Vous pouvez vous adresser à M. Anton Zysset qui vous donnera tous les détails. C'est une expérience formidable.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, La Présidente lève la séance à 22h00 en souhaitant à toutes et tous une bonne soirée.

**A U N O M D U C O N S E I L C O M M U N A L**

La Présidente  
Sophie Rodari



La Secrétaire  
Corinne Rochat

